



## Compte rendu de la CAPD du mardi 9 décembre 2014



***Déclaration du SNUipp-FSU63 concernant les promotions et les élections professionnelles.***

### **Promotions**

Instituteurs pour l'année civile 2015 : 3 promotions supplémentaires attribuées à des agents promouvables au 11<sup>ème</sup> échelon (selon les règles en vigueur).

Professeurs des Ecoles de Classe Normale, pour l'année 2014-2015 : 4 promotions supplémentaires :

- 1 promouvable retraitsable
- 3 Promouvables ex-æquo au 10<sup>ème</sup> échelon, au choix.

### **Règles du mouvement**

***En italique, rappel des propositions défendues par le SNUipp63 lors du groupe de travail du 18/11***

1. Débuts de carrière et mouvement :

***Ne pas obliger les néo-titulaires à prendre des directions 1 classe, sauf s'ils sont volontaires, dans la mesure où il s'agit d'une direction et que cette règle existe déjà pour les directions 2 classes et plus et pour les postes en ASH.***

Réponse de l'administration : l'administration ne souhaite pas exclure les postes de chargés d'école pour les PES, mais aura un regard bienveillant.

Le SNUipp63 préfère qu'une règle soit établie et qu'elle s'applique à tous, plutôt qu'une gestion au cas par cas qui peut être source d'injustices et de traitement inégal des collègues.

***Assurer un suivi des Titulaires 2<sup>ème</sup> année par les PEMF, et donc augmenter le nombre de PEMF pour permettre cet accompagnement.***

2. Autres points du mouvement :

***Pour avoir les points de « parent isolé », abandonner la pièce justificative de la CAF (trop restreint) et revenir à celle de l'attestation fiscale.***

Décision de l'administration : 1 point quel que soit le nombre d'enfants, avec avis d'imposition. Si la situation se déclare après la déclaration fiscale, il sera possible d'avoir recours à l'assistante sociale.

***Points pour éloignement du domicile : donner la bonification à partir de 35 Km d'éloignement du domicile (au lieu de 50 Km).***

Décision de l'administration : Pas de changement pour ne pas stigmatiser les postes éloignés ; la DASEN craint qu'en bonifiant ces postes, cela favorise le turn-over.

***Revenir à une liste de postes bonifiés établie à partir de critères objectifs (postes restés vacants à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase pendant 2 années consécutives).***

Décision de l'administration :

19 postes vacants pendant 2 années consécutives dont 11 postes de remplaçants brigade. L'administration pense que c'est un suivi compliqué.

**Revenir au choix en direct, au moins pour les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> phases du mouvement.**

L'administration ne veut pas revenir au choix en direct, tout comme le SE-UNSA.

***Pourvoir les postes du dispositif « plus de maîtres que de classes » dans le cadre des opérations du mouvement et non par appels à candidature.***

Réponse de l'administration : ces postes sont spécifiques et donc demandent un recrutement spécifique.

***Pour améliorer l'attractivité de certains postes, il n'y a pas eu d'avancée, aucune règle n'a changé en ce sens. L'administration n'a validé aucune des propositions syndicales (excepté le retour à l'attestation fiscale pour les parents isolés).***

3. Postes spécialisés et mouvement :

***Donner les points pour exercice en ASH même aux collègues qui ont pris leurs fonctions après le 1<sup>er</sup> septembre (collègues entrant sur le département, nominations suite à appel à candidature...).***

***Faire les appels à candidature le plus tôt possible, avant le 1<sup>er</sup> mouvement, dans la mesure du possible.***

***Ne pas faire d'appels à candidature sur des postes pour lesquels il y a une formation (ULIS, par exemple).***

Décision de l'administration :

Postes d'ULIS : les collègues seront tous recrutés sur appels à candidature, avant la 1<sup>ère</sup> phase pour les postes vacants, puis appel à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase. En faisant des appels à candidature, cela permet d'étudier aussi les candidatures des professeurs du second degré.

***Re-proposer les postes de RASED restés vacants à l'issue du 1<sup>er</sup> mouvement, avec départ en formation.***

***Augmenter l'enveloppe kilométrique des personnels du RASED, notamment pour rendre plus attractifs les postes RASED en milieu rural.***

## **Calendrier**

Mardi 13 janvier matin : GT temps partiels

GT sur le mouvement inter : 27 janvier, 14h

29 janvier, 9h : CAPD temps partiels, départs en stages ASH...

19 mars, 9h : CAPD

## **Questions diverses**

- Le SNUipp-FSU demande s'il y aura une nouvelle campagne de prévision d'effectifs, si les opérations de carte scolaire sont repoussées après les élections départementales. La DASEN répond que les opérations de carte scolaire seront sûrement décalées. Elle ajoute que les prévisions de décembre sont les plus fiables donc qu'il n'y aura sûrement pas de recueil de nouvelles prévisions avant le CTSD. Le SNUipp fait remarquer que les effectifs fluctuent, surtout pour les écoles maternelles.

- Mise en place de Magistère : le SNUipp dénonce ce système qui ne correspond pas aux attentes des collègues. L'IENA demande qu'on attende de découvrir le parcours en totalité pour faire un bilan.  
Le SE-UNSA pense qu'il faut développer le numérique dans l'Education nationale et diversifier les modalités de formation.

A compter de la prochaine CAPD et suite aux dernières élections professionnelles, seules deux élues du SNUipp-FSU 63 siégeront pour défendre les intérêts des collègues et la profession.

Les élues à la CAPD,  
Laëtitia POINTU, Charlotte POUCHOL et Joëlle MASSON

---

**SNUIPP 63 – Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – Section du Puy-de-Dôme**

Maison du Peuple , 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72, Fax 04.73.31.76.81

[Snu63@snuipp.fr](mailto:Snu63@snuipp.fr)